



Règlement concours

PITCH TA BOITE (2023)

ARTICLE 1 - ORGANISATEUR

Le GRAPE (Grand Réseau Néo-Aquitain des Pépinières d'Entreprises) association loi 1901 soumise au droit français, numéro SIRET 387 981 624 00050, dont le siège social situé au 22 rue du 9 juin 1944, 19000 TULLE, organise un concours de pitch en 2023.

ARTICLE 2 - OBJET DU CONCOURS

Le but du concours est de permettre aux jeunes entrepreneur.e.s hébergé.es et/ou accompagné.e.s par une des pépinières d'entreprises adhérentes au réseau GRAPE, de développer leurs compétences en matière de présentation succincte (pitch) et de récompenser les meilleurs résultats obtenus.

L'accès au concours est gratuit. Toutefois, les participants sont responsables des frais éventuels qu'ils engageraient pour pitcher (matériel, frais de déplacement, etc.).

ARTICLE 3 : PLANNING PRÉVISIONNEL

Le lancement de l'appel à candidature est fixé au 29 juin 2023 8h00 : à partir de cette date, les candidats pourront commencer à déposer leur dossier de candidature, et ce jusqu'au 30 septembre 2023 jusqu'à 23h59 inclus.

Lors de la clôture des inscriptions, un comité de présélection interne au GRAPE sélectionnera les projets éligibles et retiendra 4 candidatures par prix (soit 16 candidatures au maximum).

Calendrier prévisionnel :

- 29 juin 2023 : lancement de l'appel à candidature
- 30 septembre 2023 23h59 : date limite de réception du dossier de candidature et du pitch vidéo
- 1ère quinzaine d'octobre 2023 : sélection des candidatures par le GRAPE (analyse de l'éligibilité)
- 2ème quinzaine d'octobre 2023 : retour mail auprès des candidats pour les candidatures sélectionnées
- 16 novembre 2023 : Finale des candidats et élection des 4 lauréats

ARTICLE 4 - CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ DES PARTICIPANTS

Les participants doivent remplir l'ensemble des conditions d'éligibilité suivantes :

- Avoir son siège social immatriculé en Nouvelle-Aquitaine
- Être ou avoir été accompagnées* par des pépinières d'entreprises adhérentes au réseau GRAPE

- Être une entreprise de moins de 5 ans à la date du 16 novembre 2023 (soit une immatriculation après le 17/11/2018).
- Avoir plus de 18 ans
- Être associés ou dirigeants de l'entreprise

Les participants peuvent présenter une candidature individuelle ou en équipe. (maximum 2 personnes).

La phase de candidature se déroulera du 29 juin 2023 8h00 au 30 septembre 2023 à 23h59 inclus.

**Le terme "accompagné" signifie : contrat d'hébergement ou de domiciliation incluant une prestation d'accompagnement.*

ARTICLE 5 - CANDIDATURES

Chaque candidature doit contenir :

- Un formulaire d'inscription rempli et accessible via <https://forms.gle/HFrZuqctDsAkzsm27>, du 29 juin 2023, 8h00 au 30 septembre 2023, 23h59 inclus.
- Le chargement de la vidéo de votre Elevator Pitch qui doit durer au maximum 1 minute et 30 secondes.

Pour être valable, la vidéo envoyée lors de la candidature doit :

- Comprendre image et son
- Durer au maximum 1 minute et 30 secondes
- Contenir un pitch de l'entreprise
- Être en français
- Le fichier ne doit pas dépasser 500MO

ARTICLE 6 - CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATURES

Le jury utilisera une grille d'évaluation élaborée par le Réseau GRAPE pour sélectionner les finalistes et les lauréats du concours.

La grille s'appuiera notamment sur les critères suivants (liste non exhaustive) :

1. La forme du pitch : la voix, le débit, le regard, la posture, le respect du temps imparti...
2. Le fond du pitch : originalité du pitch, sa structure, clarté du message, impact du pitch sur le public

ARTICLE 7 - NOMBRE DE LAURÉATS RÉCOMPENSÉS

Le réseau GRAPE met en jeu 4 prix :

- Prix Jeune entreprise : Jeune entreprise de moins de 2 ans à la date du 16 novembre 2023 (soit une immatriculation après le 17 novembre 2021).
- Prix Impact/RSE/néo-terra : Toute entreprise qui développe un produit/service qui a un impact environnemental/sociétal ou social.
- Prix Innovation : Toute entreprise qui présente un produit ayant un caractère innovant.
- Prix Coup de cœur

Les prix ne sont pas cumulables.,un lauréat remportera un prix au maximum.

ARTICLE 8 - DOTATIONS

Les dotations (liste non exhaustive) sont les suivantes :

- Le lauréat du prix Jeune entreprise recevra un lot de 1 500€
- Le lauréat du prix Impact/RSE recevra un lot de 1 500€
- Le lauréat du prix Innovation recevra un lot de 1 500€
- Le lauréat du prix Coup de cœur recevra un lot de 1 500€

Les récompenses seront attribuées sous la forme de chèques remis lors de la finale.
Chaque lauréat se verra également offrir un lot de 3 heures de coaching en distanciel (thème d'accompagnement à définir avec le coach)
D'autres dotations en nature viendront éventuellement compléter les prix listés ci-dessus.

Le réseau GRAPE et ses partenaires déclinent toute responsabilité en cas de non-attribution des dotations pour des raisons indépendantes de leur volonté (comme des coordonnées incorrectes ou incomplètes du lauréat, etc.).

Il est convenu expressément que les lauréats ne pourront prétendre à leur dotation que s'ils ont répondu à la prise de contact du Réseau GRAPE par email avant le 31 décembre 2023. Dans le cas contraire, le réseau GRAPE pourra librement disposer des dotations, qui seront définitivement perdues pour les lauréats.

Les lauréats ne peuvent pas demander l'échange de leur dotation contre une autre dotation ou sa valeur en espèces, ni la transmettre à des tiers.

Le réseau GRAPE ne peut en aucun cas être tenu responsable de tous les incidents ou accidents de quelque nature que ce soit, ni de leurs conséquences, pouvant survenir lors de l'utilisation des dotations par les lauréats ou par des tiers.

ARTICLE 9 - ORGANISATION DE LA SÉLECTION ET COMPOSITION DU COMITÉ DE PRÉSÉLECTION ET DU JURY FINAL & VOTE DU PUBLIC

9.1- Présélection et jury final

9.1.1- Un comité de présélection désignera, parmi les vidéos reçues, 4 finalistes maximum par catégorie la première quinzaine d'octobre. Le comité de présélection sera composé de membres du réseau GRAPE (salariés et bénévoles).

9.1.2- Les finalistes seront informés par mail de leur sélection pour participer à la finale du concours pitch ta boîte et devront confirmer leur présence par retour de mail à contact@reseau-grape.fr. Si un.e finaliste est dans l'incapacité d'assister physiquement à la finale du concours, il ou elle sera remplacé(e) par un.e autre finaliste sélectionné.e par le comité de présélection en fonction de la grille d'évaluation.

9.1.3- Les finalistes viendront pitcher en personne lors de la finale du concours, qui aura lieu le jeudi 16 novembre 2023, à la Cité Entrepreneuriale à Saintes, face au jury. Sur la base de ces performances et en s'appuyant sur la grille d'évaluation fournie, le jury sera tenu de désigner les 4 lauréats. L'annonce des lauréats aura lieu à partir de 20h.

La décision prise par ces jurys (comité de sélection et jury) n'est pas susceptible d'être contestée.

9.2- Conditions de participation du public

9.2.1- Le vote pour le prix coup de coeur sera proposé au public assistant à la finale du concours de pitch, c'est-à-dire présent physiquement à la date et au lieu de la finale du concours.

Toute personne physique majeure, présente à la finale, a le droit de participer au vote. Toute personne physique mineure, présente à la finale, peut participer sous réserve du consentement de ses parents ou du(es) titulaire(s) de l'autorité parentale, ou à défaut de son/ses tuteur(s) légaux.

9.2.2- Modalités de participation

Chaque participant sera invité à voter pour son ou sa finaliste favorite via une plateforme digitale gratuite d'accès.

Le vote du public sera pondéré. La pondération sera communiquée lors de la finale, avant le vote.

Le vote est limité à un vote par personne.

ARTICLE 10 - CONFIDENTIALITÉ

Le GRAPE s'assure que les documents transmis dans le cadre de ce concours sont soumis à la plus stricte confidentialité et ne seront communiqués que dans le cadre de l'expertise des dossiers.

L'organisateur garantit la confidentialité des informations contenues dans les dossiers transmis. L'organisateur recommande aux participants de prendre toutes les mesures qu'ils jugent opportunes pour protéger les informations ou éléments techniques qu'ils détiennent et qui seraient susceptibles de faire l'objet de droits de propriété intellectuelle (en s'adressant par exemple à l'INPI), préalablement à leur participation à l'événement. Les participants s'engagent à faire connaître aux organisateurs les droits de propriété intellectuelle qu'ils détiennent.

L'ensemble des personnes ayant accès aux dossiers de candidature est tenu à la plus stricte confidentialité.

ARTICLE 11 - COMMUNICATION, PRESSE, DIFFUSION DE L'INFORMATION, DROIT À L'IMAGE

Les candidats garantissent l'exactitude des informations transmises. Ils autorisent la diffusion aux membres du jury. Les organisateurs se réservent le droit de demander d'éventuels justificatifs aux candidats. Les candidats déclarent sur l'honneur n'avoir encouru aucune condamnation pénale, ni sanction civile ou administrative de nature à leur interdire :

- l'exercice d'une activité commerciale ou artisanale,
- les fonctions de dirigeant ou d'administrateur de société.

Les candidats autorisent expressément le GRAPE à utiliser et diffuser leurs images, vidéos et informations relatives à l'activité de l'entreprise transmises dans le cadre de leur candidature, pour une durée de 1 an. Ils devront faire part expressément des documents ou informations dont ils souhaiteraient conserver la confidentialité. Ils renoncent uniquement pour les besoins du concours à revendiquer tout droit sur leur image. Ils acceptent par avance la diffusion de photographies et vidéos pouvant être prises à l'occasion de la finale du concours pour une durée de 1 an.

ARTICLE 12 - ACCEPTATION DU RÈGLEMENT ET RENONCIATION AU CONCOURS

Tout candidat reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter les dispositions.

Chaque candidat s'engage à respecter tous les points du présent règlement. En cas de non-respect, les organisateurs se réservent le droit d'annuler leur candidature.

ARTICLE 13 - MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT

Le GRAPE se réserve le droit de modifier l'un ou l'autre des articles du présent règlement sans être tenu d'en informer les personnes ou entreprises ayant déposé une candidature.

ARTICLE 14 - CLAUSES DE RÉSERVE ET DE PUBLICITÉ

Le GRAPE se réserve le droit de refuser des candidatures incomplètes ou ne répondant pas aux critères d'éligibilité et de modifier ou d'annuler le concours si les circonstances l'y obligent. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

ARTICLE 15 – PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) entré en vigueur le 25 mai 2018, renforce et unifie la protection des données personnelles des résidents européens. Afin de respecter les obligations de ce règlement, le GRAPE s'engage à assurer la confidentialité et la sécurité des données des candidats. Conformément à la loi, le libre accès aux données personnelles est garanti. Les candidats peuvent donc à tout moment vérifier l'usage qui en est fait et disposer d'un droit de modification ou de retrait, s'il le juge utile. Tous les droits relatifs à la protection des données personnelles peuvent se faire par mail à l'adresse suivante : contact@reseau-grape.fr . Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée dite (Loi Informatique et Libertés) et au règlement européen pour la protection des données personnelles (RGPD) entré en vigueur le 25 mai 2018, les participants bénéficient d'un droit d'accès, de limitation, de rectification, d'opposition, de portabilité, de mise à jour lorsqu'elles sont inexactes ou incomplètes et de suppression des données les concernant. Les participants disposent du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (www.cnil.fr).

Article 16 – CONTACTS

L'ensemble des informations et documents se rapportant à ce concours pourront être obtenus auprès de :

contact@reseau-grape.fr

GRAPE - Grand Réseau Néo-Aquitain des Pépinières d'Entreprises

22 rue du 9 juin 1944,

Tel :07 77 91 97 08